

## AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté préfectoral du 30 septembre 2024 est ordonnée l'ouverture d'une enquête publique concernant la révision du plan de prévention des risques d'inondation de Baix.

Cette enquête publique se déroulera **du jeudi 17 octobre 2024 à 16h au lundi 18 novembre 2024 à 18h sur la commune de Baix.**

Toute personne intéressée pourra prendre connaissance du dossier aux jours et heures habituels d'ouverture au public de la mairie. Le dossier sera également consultable sur un poste informatique mis à disposition du public à la Direction Départementale des Territoires de l'Ardèche (2, place Simone Veil – 07000 Privas), aux jours et heures habituels d'ouverture au public. Toute personne peut également, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la Direction Départementale des Territoires de l'Ardèche (Service Urbanisme et Territoires – Bureau des Procédures).

Par ailleurs, le public peut demander des informations auprès de la personne responsable du projet : DDT de l'Ardèche – SUT/PR – M. François-LABAN – 04 75 65 50 83.

Monsieur Jean-Luc COUVERT a été désigné par le tribunal administratif de Lyon en qualité de commissaire enquêteur.

Les observations et propositions du public pourront être, pendant toute la durée de l'enquête :

- transmises par courrier au commissaire enquêteur, domicilié pour la circonstance en mairie de Baix, siège de l'enquête publique ;
- adressées par courriel au commissaire enquêteur : [jeanlucouvert@gmail.com](mailto:jeanlucouvert@gmail.com) ;
- consignées sur le registre d'enquête qui sera tenu à disposition en mairie.

Pour recevoir les observations et propositions des personnes intéressées, le commissaire enquêteur sera présent en mairie aux jours et heures suivants :

jeudi 17 octobre 2024	16h à 18h
mercredi 6 novembre 2024	9h à 12h
lundi 18 novembre 2024	16h à 18h

La Préfète de l'Ardèche est compétente pour approuver le Plan de Prévention des Risques d'inondation de Baix.

L'arrêté préfectoral ordonnant l'ouverture de l'enquête publique, le présent avis et le dossier d'enquête sont publiés sur le site Internet des services de l'État en Ardèche ([www.ardeche.gouv.fr](http://www.ardeche.gouv.fr)).

À la suite de l'enquête publique, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant un an en mairie de Baix, à la Direction Départementale des Territoires de l'Ardèche ainsi que sur le site Internet des services de l'État en Ardèche ([www.ardeche.gouv.fr](http://www.ardeche.gouv.fr)).